ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

Demande d'aide financière aux sinistrés

Instructions:

1. Remplir lisiblement en lettres moulées toutes les parties de cette demande.
2. Renvoyer les demandes dûment remplies à l'Organisation des mesures d'urgence ou à votre bureau municipal.

Prénom ou nom de l'entreprise ou de l'organisme		Second prénom ou initiale	Nom
Adresse postale			Ville ou village
Province		Code postal	Nom de la personne-ressource (s'il diffère du nom susmentionné)
Numéros de téléphone	Domicile	Travail	Cellulaire
Adresse électronique			

Date de la perte	(jj)	(mm)	(aaaa)	Type d'événement (inondations, fortes pluies, tempête de vent, tornade, etc.)

Information du bien endommagé

Autorité locale (municipalité, ville, village, Première nation)	Adresse (si elle diffère de l'adresse susmentionnée)	Numéro(s) de rôle d'imposition

Cocher le type de demande et indiquer les types de dommages et de pertes.

Résidentiel	☐ Propriétaire	☐ Locataire	
	☐ Logements endommagés		
	☐ Le logement N'EST PAS habitable		
Commercial	☐ Ferme	☐ Entreprise	☐ Organisme sans but lucratif

Décrire brièvement les dommages et les pertes

Avez-vous signalé ces dommages et pertes à votre compagnie d'assurance? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Pour plus de renseignements, visiter le site :

manitobaemo.ca (en anglais seulement) ou composer le 1-888-267-8298

Organisation des mesures d'urgence
405, Broadway, bureau 1525
Winnipeg, Manitoba R3C 3L6
Téléphone : 204-945-4772 ou 1-888-267-8298 (sans frais)
Télécopieur : 204-945-4929
Courriel : dfa@gov.mb.ca

À USAGE INTERNE SEULEMENT

Date de réception : _____

Numéro de demande : _____